

Référentiel national des internats : « L'internat de la réussite pour tous »

1. L'internat : la réussite pour tous
2. Un recrutement des internes répondant aux orientations nationales
3. Un projet pédagogique et éducatif exigeant
4. Des personnels engagés et formés et des partenaires mobilisés
5. Des parents associés à la scolarité de leur enfant
6. Un pilotage affirmé

1-L'internat : la réussite pour tous

Un lieu de vie

L'internat n'est pas une simple solution d'hébergement, mais constitue une réponse sociale et éducative au service de la réussite de tous les élèves. Il peut contribuer à réduire les inégalités de résultats scolaires, partiellement dues aux ressources économiques, sociales et culturelles du milieu familial, en donnant à tous ce que certains élèves peuvent plus facilement trouver chez eux.

Grâce à un espace-temps éducatif étendu, l'internat offre une diversité d'activités périscolaires adaptée aux besoins des élèves et tenant compte des ressources locales.

L'internat est tout à la fois, un lieu d'études et un lieu d'éducation et de socialisation. A cet égard, il ouvre la possibilité de construire des projets d'ouverture citoyenne selon des modalités à élaborer avec les élèves.

Pour développer la responsabilisation de l'interne et permettre la construction de rapports harmonieux avec ses pairs, l'équipe éducative favorise la participation volontaire des élèves aux différentes instances de l'établissement ou à la préparation d'événements propres à la vie de l'établissement. Elle accompagne les projets issus des initiatives des internes.

Un espace personnel protégé

Le règlement intérieur permet d'organiser la vie collective tout en préservant l'espace personnel de l'interne. Afin de préserver cet espace, les chambres et les sanitaires ne sont pas mixtes.

L'interne dispose d'un espace réservé dans lequel il peut enfermer affaires et objets personnels.

Conformément à la loi, la pratique religieuse est autorisée dans un espace personnel privé, qui peut être la chambre selon le contexte. Ce caractère personnel et privé implique l'absence de toutes réunions d'élèves dans une chambre, le refus de toute pression, propagande et prosélytisme et le respect de la liberté de conscience d'autrui.

Un mode de scolarisation intégré à l'établissement ou associé aux établissements de scolarisation s'il s'agit d'une résidence

Le projet éducatif et pédagogique de l'internat est une composante du projet d'établissement. Ce projet est présenté lors d'une réunion de rentrée afin que la communauté éducative, les parents et les internes soient informés.

Dans le cas où l'internat est une résidence accueillant des élèves scolarisés dans divers établissements, un tableau de pilotage comprenant les informations sur les internes et leurs lieux de scolarisation permet une bonne articulation dans leur suivi. Afin de suivre les progrès scolaires des internes, des rencontres sont formellement organisées avec leurs établissements respectifs tous les trimestres et de préférence avant les conseils de classe.

Tout type de collaboration et d'échange avec les différents établissements où sont scolarisés les internes du secteur, ainsi qu'avec d'autres internats, favorise la mutualisation des expériences (mises en œuvre pédagogiques, échange de pratiques, connaissance des projets développés). Il donne lieu à des moments d'échanges formalisés et définis en terme d'objectifs.

2- Un recrutement des internes répondant aux orientations nationales

Définition des priorités nationales et des critères d'admission

L'internat de la réussite pour tous peut s'adresser aux collégiens, aux lycéens ou aux étudiants de classes post-baccalauréat.

Le niveau collège et l'enseignement professionnel doivent être privilégiés dans l'attribution des places ainsi que dans les projets de création.

En tenant compte des niveaux d'enseignement et des spécialités professionnelles, l'admission des internes donne lieu à la prise en compte des critères suivants dans l'ordre énoncé ci-dessous :

- critères géographiques : élèves issus de milieu rural isolé et défavorisé, des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire, élèves dont la résidence familiale est éloignée de l'établissement de scolarisation ou de la formation (filière, spécialité) notamment quand celle-ci est rare ;
- critères sociaux : favoriser les élèves issus des familles appartenant aux milieux sociaux les plus éloignés de la culture scolaire ou dont les conditions de vie et d'existence sont peu propices à l'étude ;
- critères familiaux : manque de disponibilité ou difficultés d'encadrement éducatif (par exemple : deuil, familles à horaires de travail décalés, familles monoparentales), le cas échéant, élèves bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance dans le cadre du projet pour l'enfant ou l'adolescent ;
- critère de parité : l'équilibre est recherché entre les filles et les garçons ;
- critères scolaires : tout élève a vocation à accéder à l'internat dès lors qu'il est volontaire ainsi que sa famille. On veillera à la possibilité donnée à des élèves à besoins particuliers (par exemple : élèves au comportement perturbateur, élèves en voie de décrochage scolaire, élèves en situation de handicap, etc.).

Modalités d'admission des élèves internes

L'affectation des élèves relève de la compétence du recteur ou, par délégation de l'inspecteur d'académie – directeur des services de l'éducation nationale. Autant que faire se peut, l'admission des élèves en internat doit être régulée au sein d'une instance collégiale réunissant l'autorité académique et les chefs d'établissement en bonne articulation avec le processus d'affectation dans les formations. Les modalités de mise en œuvre sont laissées à l'appréciation de l'autorité académique.

L'inscription des internes relève du chef d'établissement disposant d'un internat.

Le dossier de candidature, qui est mis en ligne sur les différents sites académiques pour en faciliter l'accès, rassemble les éléments relatifs à la scolarité de l'élève, à son profil, aux motivations de la demande ainsi que les différents avis des professionnels concernés par la situation de l'élève (personnels sociaux ou de santé, si nécessaire). Il comprend la manifestation de la volonté de la famille et de l'élève d'être admis en internat.

3- Un projet pédagogique et éducatif exigeant, fruit d'un travail collectif

Chaque internat construit un projet pédagogique et éducatif exigeant, rassurant et bienveillant

Le projet pédagogique et éducatif de l'internat est un projet exigeant, rassurant et bienveillant. Après avoir reçu l'avis du conseil pédagogique, il est présenté et adopté en conseil d'administration.

Le projet pédagogique et éducatif veille dans l'emploi du temps des internes à la cohérence et à la complémentarité entre les activités pédagogiques et les activités éducatives ainsi qu'à la continuité des apprentissages entre les unes et les autres. Le temps périscolaire est organisé de manière à prendre en compte les besoins des internes : études, activités éducatives, artistiques, sportives et culturelles, temps libre.

Le projet pédagogique et éducatif énonce les conditions susceptibles de favoriser le bien-être de l'élève ainsi que les modalités pour associer et impliquer les parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant. Tous les personnels sont sensibilisés aux questions du climat scolaire. Ils veillent au bien être des internes. Ils doivent en particulier veiller à la prévention des violences, à la lutte contre le harcèlement. La prévention des conduites à risque et notamment des conduites addictives doit constituer une priorité.

Le projet pédagogique et éducatif définit précisément les missions de chaque membre de la communauté éducative, et en particulier celles des assistants d'éducation. Il indique les modalités pratiques de travail entre chacun de ces membres, notamment entre l'équipe de jour et l'équipe de nuit, afin d'assurer un suivi efficace de chacun des internes.

Un espace dédié aux ressources de documentation et d'information de l'établissement doit être ouvert sur une plage horaire la plus large possible. Le chef d'établissement organise les conditions nécessaires pour en garantir l'accès. L'usage d'internet est encadré par l'établissement et peut faire l'objet d'un contrat signé par l'élève lorsqu'il n'est pas précisé par le règlement intérieur. L'offre de services numériques (ENT, D'Col, EduThèque, Prep'Exam, etc.), et plus particulièrement les ressources conçues pour accompagner les élèves et leurs parents hors de l'établissement, est accessible aux internes.

Un projet pédagogique et éducatif riche pour la réussite scolaire et éducative

Le projet pédagogique et éducatif rappelle la priorité de la maîtrise de la langue française comme langue d'enseignement.

En complément des obligations réglementaires et afin d'améliorer la pratique d'une langue étrangère, il favorise les projets permettant l'ouverture sur l'Europe, le monde et les autres cultures.

Le projet pédagogique et éducatif propose une politique artistique et culturelle qui éveille la curiosité des élèves, concourt à la formation de leur jugement et développe leur sensibilité tout en permettant une ouverture à des éléments culturels parfois absents du milieu d'origine.

Le projet pédagogique et éducatif prévoit une éducation aux médias qui, outre une meilleure compréhension de l'environnement politique, économique, social et culturel dans lequel se trouve l'élève, permet la construction et l'exercice de son esprit critique.

Afin de promouvoir les vocations scientifiques et technologiques, les enseignements scientifiques et la culture scientifique et technologique font l'objet d'une attention particulière dans le cadre du projet pédagogique et éducatif. Ils impulsent une initiation à la démarche d'investigation tout en apprenant à agir dans une démarche de développement durable.

Source de bien-être, l'éducation physique et sportive permet à chacun d'améliorer ses possibilités d'adaptation motrice, d'action et de réaction à son environnement physique et humain. Grâce à sa dimension collective, elle vise notamment à promouvoir des valeurs de respect (de soi, des autres, et de l'environnement par l'appropriation des règles) et de solidarité. Les disciplines sportives s'exercent en fonction des possibilités des territoires (partenariat avec les collectivités territoriales, présence de clubs et associations, etc.).

4- Des personnels engagés et formés et des partenaires mobilisés

Un travail en équipe indispensable

La communauté éducative contribue régulièrement à la mise en œuvre du projet pédagogique et éducatif de l'internat. Il n'y a pas de rupture entre les personnels d'astreinte la nuit et ceux de la journée, ni entre les équipes assurant leur service en fin de journée et celles commençant le leur en début de soirée. Chacune est partie prenante de la vie de l'établissement dans son ensemble. Les emplois du temps de tous les personnels sont organisés sans oublier les besoins particuliers des élèves internes et de leurs parents. Chacun a le souci du bon fonctionnement de l'internat.

La communauté éducative est invitée à s'ouvrir au potentiel offert par les modes de communication modernes pour faciliter les relations avec les parents.

Le chef d'établissement est particulièrement attentif à l'engagement des personnels, y compris enseignants, dans les activités périscolaires de l'internat (soutien scolaire, étude, approche personnalisée, sortie scolaire, atelier, blog, journal, etc.). Pour favoriser l'implication des personnels, il veille à porter une attention plus particulière à l'aménagement du temps de service des enseignants qui contribue à l'internat.

Un partenariat défini en fonction des projets et des besoins des élèves

Le chef d'établissement identifie l'offre disponible des partenaires (associations péri-éducatives, associations d'éducation populaire et de la jeunesse, entreprises, etc.) et la fait connaître aux personnels et aux parents. Dans toute la mesure du possible, le partenariat n'est recherché que s'il s'inscrit au sein d'un projet pérenne mené par un enseignant ou par un personnel de l'établissement.

En fonction des besoins des élèves, l'internat peut faire appel à des appuis extérieurs avec lesquels un partenariat a été noué : médecin de ville de référence, centre-médico-pédagogique (CMP), centre médico-psycho-pédagogique (CMPP), maison des adolescents, etc.

Adaptation aux spécificités locales

Les normes de référence pour l'encadrement en internat doivent être adaptées aux situations locales en fonction du nombre de places occupées par des garçons et des filles et en fonction de la configuration des lieux.

4- Des personnels engagés et formés et des partenaires mobilisés (suite)

Des personnels volontaires et engagés

Les personnels d'enseignement et d'éducation qui sont candidats à une affectation dans un établissement disposant d'un internat sont informés au préalable de l'existence de l'internat et de leurs responsabilités en conséquence. Certains d'entre eux sont recrutés sur des postes à profil.

Le chef d'établissement organise un service et des emplois du temps qui peuvent dépasser le temps scolaire et prendre en compte les besoins de l'interne, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources documentaires et numériques.

Tout professeur volontaire doit pouvoir, dans le cadre de son service, participer à des activités hors des temps d'enseignement proprement dit, notamment aux temps d'études et aux sorties culturelles.

Le professeur documentaliste est particulièrement attentif à l'accès aux ressources pour les internes sur des plages horaires répondant spécifiquement à leurs besoins.

Le professeur principal est sensibilisé aux conditions de vie des internes et à leur suivi éducatif et pédagogique personnalisé.

Le chef de travaux en lycée professionnel veille aux besoins des internes, et notamment à la bonne gestion de leurs stages.

Le conseiller principal d'éducation assure le lien entre les équipes de jour et celles de nuit et construit une relation resserrée avec les familles.

Les assistants d'éducation sont recrutés en fonction de la spécificité des activités de l'internat.

Le gestionnaire est particulièrement attentif à la question des bourses, des fonds sociaux et autres aides en faveur de l'élève interne. Le suivi des dossiers financiers avec les familles se fait en lien avec l'assistant de service social, qui peut être alerté en cas d'éventuelles difficultés.

Le personnel de service est sensibilisé par le chef d'établissement au rôle d'alerte qu'il peut jouer à l'égard des internes en raison des fonctions qui sont les siennes (service de restauration et hébergement, entretien, maintenance et transport, etc.).

L'assistant de service social et l'infirmière sont des interlocuteurs à l'écoute des élèves internes et de leur famille. Ils travaillent en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe éducative afin d'assurer une prise en compte globale et cohérente des besoins de l'interne. Ils participent aux réunions de concertation au sein de l'établissement et favorisent l'organisation d'actions éducatives à la santé et à la citoyenneté. Les conseillers d'orientation psychologue, au-delà de leur mobilisation sur les questions d'orientation, sont susceptibles d'intervenir sur le temps d'accompagnement des internes.

Une formation adaptée et un nécessaire accompagnement des équipes

Des formations, sensibilisant aux problématiques humaines et éducatives particulières aux internats, sont proposées dans les plans académiques de formation. Tous les personnels bénéficient de ces formations adaptées à la prise en charge des internes.

Les assistants d'éducation doivent en particulier bénéficier d'une formation sur l'aide au travail personnel et sur les règles professionnelles du suivi personnalisé. Un accompagnement par un enseignant ou un autre personnel volontaire doit être mis en place.

5- Des parents associés à la scolarité de leur enfant

Mieux informer les parents sur l'offre d'internat

Mieux informer les parents sur l'offre d'internat est une nécessité. A cette fin, l'établissement communique par tous moyens avec le réseau institutionnel et partenarial qui est au contact des familles (IEN, DASEN, établissement, délégué du préfet, dispositif de réussite éducative, CCAS, CAF, services sociaux et d'éducation des collectivités territoriales, etc.) sur son offre d'internat.

L'établissement disposant d'un internat ou d'une possibilité d'hébergement extérieur organise une communication institutionnelle pour que les familles intéressées disposent de toutes les informations sur l'offre pédagogique et éducative proposée par l'internat, leur permettant ainsi d'effectuer un choix éclairé. Il le fait par tous les moyens mis à sa disposition : réunions dédiées, portes ouvertes, flyer « internat », site internet, etc.

Mieux accueillir les familles

Un meilleur accès des parents à l'internat doit être privilégié. Il suppose une organisation de l'établissement facilitant leur accueil et leur écoute.

Des réunions informelles peuvent être privilégiées, une représentation au sein du conseil d'administration encouragée, un numéro dédié proposé, un espace propre être proposés. Le développement du numérique a toute sa place dans la facilitation des relations avec les parents.

Mieux accompagner les familles dans le suivi de la scolarité de leur enfant

Les parents sont invités régulièrement pour découvrir et apprécier le travail de leurs enfants (expositions, présentations diverses). A cette occasion, un temps individuel peut être consacré aux parents qui en font la demande.

Des rencontres individuelles avec les familles sont mises en œuvre pour remettre en main propre les résultats des évaluations ou les bulletins scolaires.

Concernant la scolarité et plus particulièrement l'orientation, des temps individuels de rencontre avec les parents et les élèves sont organisés en fonction des besoins des élèves et des demandes des parents.

6- Un pilotage affirmé

Organisation académique du pilotage

A partir des orientations nationales définies pour la politique de l'internat, il est élaboré une carte académique des internats avec les collectivités territoriales compétentes supposant une identification et une évaluation des besoins au niveau territorial.

La politique des internats est un axe fort du pilotage académique. Un comité de pilotage, chargé du développement d'une politique partenariale au service du projet pédagogique et éducatif de l'internat, est mis en place. Il définit une évaluation commune des internats en mettant notamment en place un tableau de bord académique et un processus de suivi partenarial des projets. A cette fin, un correspondant académique est identifié.

Un travail conjoint entre le ministère de l'éducation nationale nationale, le représentant de l'Etat au niveau déconcentré et les collectivités territoriales est initié.

Un accompagnement académique pluri-professionnel et pluri-catégoriel peut être organisé. Il aide et soutient les équipes en vue du respect des principes généraux fixés par la charte nationale et des dispositions plus opérationnelles fixés au niveau académique.

L'internat est un des sujets traités dans le dialogue annuel de gestion entre les académies et l'administration centrale.

Evaluation de la politique académique de l'internat

Le comité de pilotage académique veille à l'identification et à l'évaluation des besoins dès l'école primaire. A cet effet, il précise des objectifs chiffrés relatifs au pourcentage d'élèves répondant aux différents critères prioritairement définis.

Le comité de pilotage académique veille à définir des indicateurs d'évaluation des projets éducatifs et pédagogiques de l'internat dans l'académie.

Il contribue à faciliter l'auto évaluation des internats et propose le développement d'évaluations externes utiles à l'accompagnement de la politique. La recherche peut être utilement associée à cette évaluation.

Contrat tripartite

Lorsqu'il existe, le contrat d'objectif tripartite « Etat, collectivité territoriale et établissement » comporte un volet internat. Il indique précisément les modalités d'évaluation conjointe qui doivent être mises en œuvre par le ministère de l'éducation nationale et la collectivité territoriale, pour les compétences les concernant.

La spécificité de l'internat est prise en compte dans le dialogue annuel de gestion et de performance de l'établissement.